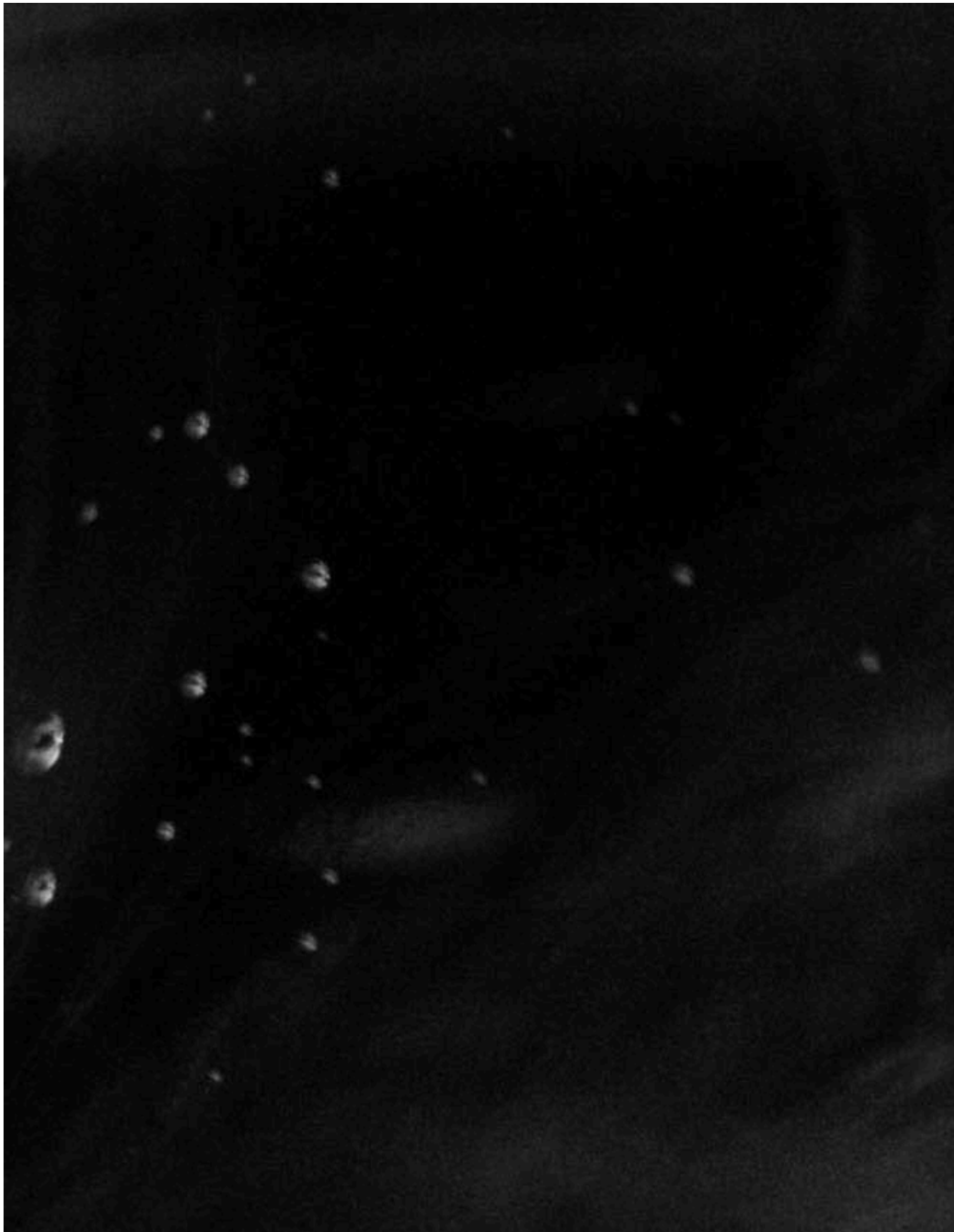
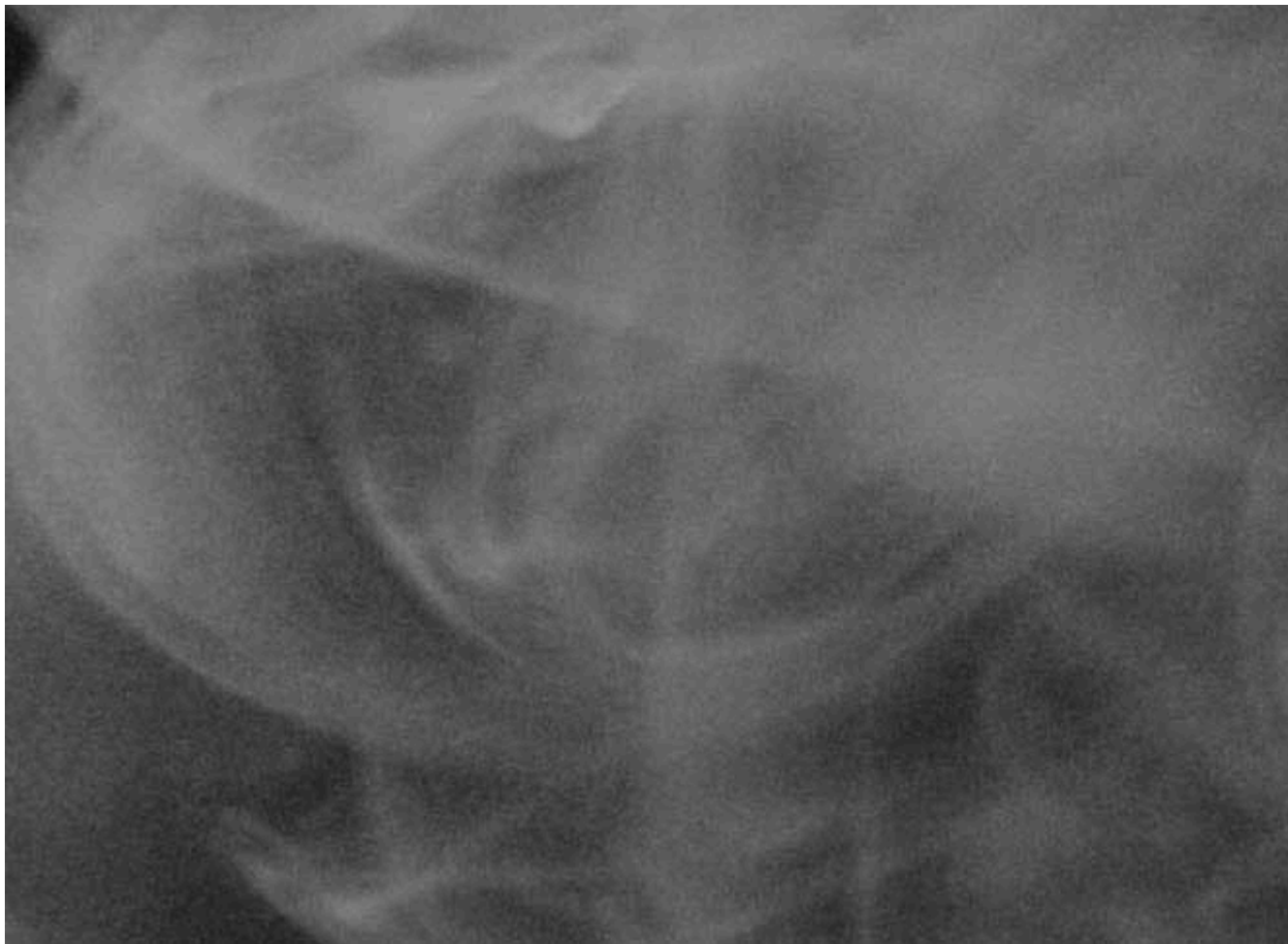


Intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année, en France environ 1 000 foyers, soient plus de 3 000 personnes, sont victimes d'intoxication au monoxyde de carbone.







Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

C'est un gaz incolore, inodore, toxique et mortel, indétectable par nos sens.

Les premiers signes d'intoxication sont :

- Maux de tête
- Nausées
- Malaises
- Vomissements

Il faut :

- Aérer immédiatement le logement
- Arrêter si possible les appareils à combustion
- Évacuer au plus vite les locaux
- Appeler les secours (112, 18).

Comment prévenir les intoxications au monoxyde de carbone dans les logements ?

- Au-delà de l'entretien annuel obligatoire de sa chaudière (gaz, fioul...)
- Ne pas obstruer les aérations et ventilations du logement.
- Aérer quelques minutes par jour les pièces de vie du logement (même s'il fait froid).
- Éviter d'utiliser plus de 2h par jour les moyens de chauffage ponctuels de type pétrole et bien vérifier la notice d'utilisation de ce type d'appareils.

Plus d'infos sur : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-risques-lies-au-monoxyde-de-carbone> (
<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-risques-lies-au-monoxyde-de-carbone>)